

*Compte rendu*  
**Conseil Communautaire**  
*Mardi 14 juin 2016*

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et FAVRE Annie
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	COTTET-DUMOULIN Patrick et BOIRE-VARLET Sophie
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, PHILIPP Martine et ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth
<u>Les Gets</u> :	GOINE Nathalie
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Belleveaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

**Délégués présents sans droit de vote :**

LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), GALLAY Gilbert (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

**Délégués excusés :**

MUTILLOD Christophe (Les Gets) et GAYDON Christelle (DT Essert-Romand)

**Délégués absents :**

RASTELLO Lucien (Morzine), RICHARD Michel (Morzine), CHARNAVEL Marie-Thérèse (Saint Jean d'Aulps), ANTHONIOZ Henri (Les Gets), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), BAILLEUX Jean-François (responsable du service urbanisme) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

**Secrétaire de séance :**

LOMBARD Gérald

## 1- Urbanisme

### *1.1 Présentation de l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie*

M. le Directeur de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie vient présenter aux membres du Conseil Communautaire ce qu'est l'EPF74 et pourquoi il serait intéressant pour la CCHC d'y adhérer (voir présentation jointe). Il souligne que les charges de fonctionnement de l'établissement sont financées par les frais de portage (2 à 3 % du coût des projets) et que les dépenses d'investissement sont quant à elles financées par la taxe spéciale d'équipement qui est une taxe additionnelle dont les taux, fixés par le Trésor Public en vue d'obtenir le produit fiscal attendu par l'établissement, viennent s'ajouter aux taux des 4 taxes votées par les communes et les intercommunalités (TH, TFPB, TFPNB et CFE), ce qui représente moins de 10 euros par an par foyer fiscal.

**Suite à la présentation qui lui a été faite, le Conseil Communautaire décide d'inscrire la question de l'adhésion à cet établissement à l'ordre du jour de la prochaine réunion.**

### *1.2 Synthèse du porter à connaissance de l'État*

Jean-François BAILLEUX présente aux membres du Conseil Communautaire une synthèse du porter à connaissance de l'État (voir présentation jointe).

#### Charte paysagère

Jean-François BAILLEUX se dit bluffé par la qualité du rendu de la charte paysagère. Jacqueline GARIN souligne qu'il faudrait s'appuyer sur cette charte pour construire le PLUi. Stéphane PUGIN-BRON propose que le COP15 aborde en septembre la problématique du paysage en présence de l'architecte conseil de la DDT de la Haute-Savoie et de DAT Conseil. A la demande d'Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER, cette réunion sera ouverte à tout ceux qui seront intéressés.

#### Économie

Patrick COTTET-DUMOULIN ne comprend pas pourquoi le PAC de l'État ne parle pas du projet d'UTN sur la station de Saint Jean d'Aulps alors que cet UTN va être inscrit dans le SCOT. Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'UTN devra être inscrite non seulement dans le SCOT mais aussi dans le PLUi.

Jean-Louis VUAGNOUX s'interroge sur les termes employés par l'État concernant notamment la station de Belleaux et son « évolution non pénalisante ».

Henri-Victor TOURNIER est quant à lui surpris que Le Biot n'apparaisse pas dans le PAC alors qu'un projet est en train de se monter au Col du Corbier autour de la pratique du ski de randonnée, projet inscrit au PLU du Biot.

Hélène RICHARD relativise et rappelle que le changement climatique est une problématique à prendre en considération et que c'est peut-être ce que veut dire l'État dans son PAC.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le financement de la Région concernant le développement de la neige de culture ne portera a priori plus que sur les projets menés sur les domaines skiables existants.

#### Zones d'activités économiques

Stéphane PUGIN-BRON insiste sur le fait qu'il faudra argumenter pour aller à l'encontre de ce que prévoit le PAC.

#### Habitat

Jacqueline GARIN s'étonne de voir que la problématique des logements sociaux n'est abordée que pour les communes de plus de 500 habitants alors que 7 communes de la CCHC ont une population inférieure à ce seuil.

### ***1.3 Prescription d'une modification simplifiée du PLU de Saint Jean d'Aulps***

Patrick COTTET-DUMOULIN présente les objectifs et le contenu de la modification simplifiée :

1) La rectification d'une erreur matérielle : lors de l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme, M. CHARAT est intervenu auprès du commissaire enquêteur afin de classer en zone U une partie de la parcelle cadastrée Section AH n° 299 pour une surface de 254 m<sup>2</sup>, située sur le côté ouest de l'unité foncière. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable lors de sa 4e permanence du 26 août 2016. Lors de la rectification cartographique et de l'impression du nouveau plan, 260 m<sup>2</sup> de parcelle constructible ont été réintégrés, mais à l'autre extrémité de la parcelle n° 299. Il convient donc rectifier cette erreur cartographique.

2) La suppression de l'emplacement réservé n° 8 : un emplacement réservé pour la création de places de stationnement au profit de la commune avait été prévu à proximité de la télécabine de la Grande Terche sur les parcelles cadastrées Section G n° 471, 1087, 1086, 952, 951, 950, 948, 957, 868, 866. Compte-tenu de la valeur importante des terrains et des travaux coûteux pour la création d'un parking, la municipalité souhaite supprimer cet emplacement réservé et de permettre ainsi la réalisation de projets de construction en faveur du développement touristique (zone UT du PLU).

Patrick COTTET-DUMOULIN souligne que cet emplacement réservé paraissait peut-être judicieux à l'époque mais qu'il lui paraît aujourd'hui préférable de créer un parking à la Moussière et de mettre en place des navettes vers les stations.

3) La suppression d'un linéaire commercial : le plan de zonage du PLU présente un emplacement de linéaire commercial au droit de la parcelle cadastrée Section AD n° 61 (Boucherie COTTET DUMOULIN). Le commerce a cessé son activité depuis plusieurs années et n'a pas retrouvé de repreneur. Situé en dehors du secteur attractif du centre bourg, ce local peut être réhabilité pour être transformé en logement.

4) La suppression de l'emplacement réservé n° 5 : un emplacement réservé pour la création de places de stationnement avait été prévu dans le centre-bourg sur les parcelles cadastrées Section AE n° 454, 451. L'unité foncière appartient au groupe MGEN. Ce dernier a mis en vente le terrain situé en amont de cette parcelle pour un projet de logements collectifs. L'emplacement réservé n° 5 pénalise l'accès au terrain pour ce projet. Dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, il sera prévu des aires de stationnement situées en aval de la parcelle.

5) La réduction des marges de recul par rapport à la RD 902 : le règlement du PLU prévoit un recul de 25 mètres par rapport à l'axe de la RD 902. Compte tenu de la topographie du terrain le long de cette zone et afin de permettre un aménagement cohérent, il est envisagé de réduire cette marge de recul et de la porter à 20 mètres depuis l'axe de la route départementale. La direction des routes du Conseil Départemental de la Haute-Savoie a été consultée sur ce point et a donné un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prescrire la modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de Saint Jean d'Aulps et approuve le contenu et les objectifs poursuivis conformément à ce qui lui a été exposé.**

Georges LAGRANGE se demande en quoi la modification du PLU de Saint Jean d'Aulps concerne la CCHC. Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCHC est aujourd'hui seule compétente en matière de documents d'urbanisme et que le Conseil Communautaire aura donc à se prononcer à chaque modification ou révision des documents communaux, et ce jusqu'à la mise en place du PLUi.

### **2- Réunions dans les organismes extérieurs**

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 5 avril 2016 :

- 7 avril : salon Créacimes à Montriond (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)
- 7 avril : COPIL LEADER à Allinges (*Jacqueline GARIN*)
- 14 avril : COPIL LEADER à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 27 avril : Commission SCOT à Messery (*Gérard BERGER, Christophe MUTILLOD*)
- 28 avril : Bureau du SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)

- 29 avril : Bureau CLD à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 12 mai : conseil Syndical du SIAC à Thonon
- 13 mai : CA de CLD à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 17 mai : COPIL LEADER à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 17 mai : Navettes et Multipass au Biot (*Jacqueline GARIN, Sophie MUFFAT, Christophe MUTILLOD*)
- 23 mai : Commission SCOT à Marin (*Christophe MUTILLOD*)
- 23 mai : Bureau du SYANE à Annecy (*Gilbert PEILLEX*)
- 24 mai : commission DETR à Annecy (*Jacqueline GARIN*)
- 26 mai : Bureau du SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD*)
- 9 juin : conseil syndical du SIAC à Thonon
- 10 juin : COPIL Télémédecine à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 13 juin : Commission SCOT à Saint Jean d'Aulps (*Jacqueline GARIN, Gérard BERGER, Christophe MUTILLOD*)
- 14 juin : AG CLD (*Christophe MUTILLOD*)

### **3- Marchés publics**

#### ***3.1 Élection de nouveaux membres pour la Commission d'Appel d'Offres***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Code des Marchés Publics est abrogé et remplacé par une ordonnance de 2015 et un décret de mars 2016 dont les dispositions sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2016. Face aux nouvelles règles, il fait part de la nécessité pour la CCHC d'élire une nouvelle Commission d'Appel d'Offres comprenant la Présidente (membre de droit), 5 titulaires et 5 suppléants. Il souligne qu'une liste a été constituée par le bureau :

- titulaires : Christophe MUTILLOD, Gérard BERGER, Yannick TRABICHET, Jean-Claude MORAND et Gérald LOMBARD,
- suppléants : Gilbert PEILLEX, Sophie MUFFAT, Jean-Louis VUAGNOUX, Annie FAVRE et José CRAYSTON.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de procéder au vote à main levée et désigne les membres de la Commission d'Appel d'Offres conformément à la proposition faite par les membres du bureau.**

#### ***3.2 Gare d'accueil d'Avoriaz : signature d'un protocole d'accord transactionnel avec le maître d'oeuvre***

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que la commune de Morzine a attribué un marché de maîtrise d'oeuvre en juin 2009 pour la construction de la gare d'accueil d'Avoriaz, marché attribué au groupement AAA / PROJECTEC / CIL. Il rappelle que ce marché a été retiré fin 2013 par la commune à la demande de la sous-préfecture en raison d'irrégularités dans la procédure (absence de publicité et de critères de jugement des offres). Afin de pouvoir régler au maître d'oeuvre le solde de l'opération (17 444,12 € HT), et compte tenu du transfert à la CCHC en janvier 2014 de la compétence « gare d'accueil », il fait part de la nécessité de signer un protocole d'accord transactionnel avec le maître d'oeuvre, sachant qu'il a été convenu avec la commune de Morzine de soustraire la somme du montant de leurs crédits de droits ouverts voirie afin de ne pas impacter les finances de la CCHC.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer le protocole d'accord transactionnel correspondant.**

### **4- Finances**

#### ***4.1 OPAH : renouvellement pour une 5ème année et demande de financement***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Chablais est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 maître d'ouvrage de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance (2CVA). Il rappelle également que cette opération, qui a débuté en mai 2012, est arrivée fin avril au terme de sa 4ème année et que le Conseil

Communautaire, lors du vote du budget primitif 2016 avait validé la reconduction de l'opération pour une 5ème année. Il fait part de la nécessité de passer un avenant n° 4 avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat afin d'augmenter les objectifs de propriétaires bailleurs (de 6 à 19 dossiers) et d'intégrer 8 dossiers de propriétés occupants modestes désormais de nouveau finançables.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, confirme l'engagement de la 5ème année d'OPAH du 01/05/2016 au 30/04/2017, charge Madame la Présidente d'effectuer les demandes de subventions auprès de l'Anah, du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération et autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n° 4 à la convention passée avec l'Anah.**

#### **4.2 Espaces valléens : réchauffement des lits froids**

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire la problématique des lits froids en stations et une des solutions qui pourrait être envisagée pour y répondre.

- Chaque année, les stations perdent environ 2 à 3 % de leurs lits chauds d'où une perte économique importante pour l'économie locale.
- Plusieurs opérations (ORIL, Foncière,..) ont été tentées avec des succès mitigés du fait de la nécessité d'apport d'importants de capitaux.
- La Savoie tente actuellement un nouveau type d'opération ne nécessitant pas la mobilisation de capitaux via une société publique locale baptisée Affiniski. (3 Vallées, Haute-Maurienne,...).
- Cette opération est basée sur le volontariat des propriétaires, sans coût (hors travaux) pour eux et sans obligation de mise sur le marché à l'issue des travaux.
- Coût de l'opération : adhésion à l'opération pendant 3 ans pour 15 000 € HT/an par station (Morzine, Avoriaz, Les Gets), 10 000 € HT/an (Saint Jean), 5 000 € HT (Bellevaux).
- Mise à disposition par les OT de référents connaissant les meublés de la station (pas besoin de nouveau personnel)
- Possibilité de financement à hauteur minimum de 40 % dans le cadre des espaces valléens (max. de 80%)
- Proposition du Bureau : la CCHC finance l'opération à hauteur du 1/3 du reste-à-charge (1/3 à charge de la commune et 1/3 à charge des remontées mécaniques)
- Avis des partenaires potentiels :
  - Les Gets : accord de la SAGETS et de la commune
  - Avoriaz : accord de la SERMA et de la commune
  - Morzine : accord de principe de la SA Le Pléney et accord de la commune
  - Alpes du Léman : intérêt pour l'opération mais décision en conseil des Alpes du Léman mi-juillet
  - Saint Jean d'Aulps : refus de la régie et de la commune du coup pose questions pour les lits froids des autres communes de la vallée d'Aulps (Montriond pourrait être rattaché à Avoriaz).

Stéphane PUGIN-BRON fait part de la nécessité de lancer un marché public pour les stations intéressés.  
2 possibilités :

- aller vite pour démarrer dès l'été 2016 : lancement fin juin pour une opération débutant fin juillet,
- attendre le maximum de partenaires locaux et attendre la réponse officielle des financeurs, lancement en octobre 2016 pour un démarrage en janvier 2017 (mais seulement 2 ans de subvention au lieu de 3).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à demander les financements au titre des espaces valléens pour la réalisation de cette action, et à signer le cas échéant une convention de groupement de commande avec le SiAdL.**

Jean-Louis VUAGNOUX souligne que le fait que Saint Jean d'Aulps ne parte pas dans cette opération risque de poser problème pour le SIAdL avec SJA qui ne part pas.

Patrick COTTET-DUMOULIN souligne que la commune de Saint Jean d'Aulps n'est pas partante pour cette opération car les élus doutent de son efficacité face à des logements diffus.

### 4.3 DDVA : nouveaux tarifs pour la tisanerie et la boutique

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique et la tisanerie du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

#### Tarifs boutique

- Pot encre 15 ml : 5,80 €
- Plume et porte-plume en bois : 4,90 €
- Livre « Les Trappistes » : 29,95 €
- Livre « La cuisine à la bière trappiste » : 27,50 €
- Sirop Eyguebelle 50 cl : 6,20 €
- Sirop Eyguebelle 70 cl : 7,60 €

#### Tarifs tisanerie

Désignation	Tarifs 2016	Tarifs 2015
<b>BOISSONS</b>		
Tisane médiévale	<b>3,00 €</b>	2,80 €
Thé	<b>1,90 €</b>	1,50 €
Café	<b>1,50 €</b>	1,40 €
Grand café	<b>1,90 €</b>	1,90 €
Chocolat chaud	<b>2,50 €</b>	2,40 €
Sirop à l'eau, 25cl	<b>1,80 €</b>	1,80 €
Sirop avec limonade, 25 cl	<b>2,50 €</b>	2,50 €
Perrier, 33 cl	<b>2,50 €</b>	2,30 €
Jus de fruits, 25cl	<b>2,50 €</b>	2,50 €
Bouteille d'eau d'Evian-50cl	<b>1,60 €</b>	1,40 € (33cl)
Bières d'abbaye Lef é, 33 cl	<b>3,00 €</b>	3,00 €
Bières Trappistes, 33 cl	<b>4,00 €</b>	3,70 €
Bière Aulps, 33 cl	<b>3,80 €</b>	
Apéritif Hypocras, 8 cl	<b>2,00 €</b>	2,00 €
<b>SALE</b>		
Terrine vallée d'Aulps, 100g et pain	<b>4,50 €</b>	4,30 €
Assiette fromages: tomme-Abondance	<b>4,50 €</b>	
Bol de soupe des convers	<b>3,60 €</b>	3,60 €
Bol de soupe et tomme Savoie, pain	<b>5,20 €</b>	5,20 €
Croque monsieur	<b>3,80 €</b>	3,50 €
Menu du Convers	<b>12,50 €</b>	11,90 €
Menu du Prieur	<b>13,90 €</b>	13,50 €
<b>SUCRE</b>		
Tarte pom.-rhubarbe ou framboise	<b>3,50 €</b>	3,40 €
Glace 2 boules	<b>3,00 €</b>	3,00 €
boule glace supplément.	<b>1,00 €</b>	1,00 €
Gaufre (sucre glace)	<b>3,00 €</b>	2,50 €
Gaufre (sauce chocolat)	<b>3,50 €</b>	3,00 €
<b>VINS DE L'ABBAYE DE FONTFROIDE</b>		
Frères Convers rouge / rosé, 75cl	<b>12,40 €</b>	12,40 €
Laudamus rouge-AOP Corbières, 75cl	<b>15,40 €</b>	15,40 €
Vin Corbières rouge au verre, 14cl	<b>2,50 €</b>	2,50 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.**

*La prochaine réunion aura lieu le mardi 12 juillet 2016 à Vailly (point sur les transferts de compétences).*

Le Biot, le 20 juin 2016

La Présidente